



## **Règlement du Vide Grenier du 26/08/2018**

### **Article 1 : Date et lieux du vide grenier**

- Dimanche 26/08/2018
- Début de la manifestation : 8 h (accueil des exposants entre 6h et 8h)
- Fin de la manifestation : 18h

Cette journée est organisée par la Section Sam Cyclisme. Elle se tiendra devant le foyer Roger COUDERC, au stade Robert BRETTEES. Adresse : 55, avenue du Mal de Lattre de Tassigny 33700 MERIGNAC.

### **Article 2 : Placement et stationnement**

- Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée afin de faciliter l'organisation et la circulation.
- Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements après 8h. Il sera possible d'utiliser le parking du stade. Seul quelques emplacements peuvent accueillir un véhicule. Places limitées moyennant un coût de 3 € sus.
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.
- Pour des raisons de sécurité (voitures) les exposants ne pourront remballer qu'à partir de 17h30, sauf autorisation expresse des organisateurs, notamment pour raisons météo.
- L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

### **Article 3 : Participants**

Le vide- grenier de la Section Cyclisme est réservé aux particuliers. Les exposants doivent être munis, le jour du vide-grenier, de leur carte d'identité et devront présenter « l'attestation-inscription signée » (voir ci-dessous) sous réserve de se voir refuser l'installation. Attention !

### **Article 4 : Droit d'étalage**

Il est fixé à :

- 8 € les 2 mètres linéaires (dont 1 café offert)
- 12 € les 4 mètres linéaires (dont 1 café offert)
- 18 € les 6 mètres linéaires (dont 2 cafés offerts)
- 25 € les 10 mètres linéaires (dont 2 cafés offerts)

Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Sam Cyclisme». La section ne fournit aucun matériel pour exposer.

Des emplacements peuvent accueillir le véhicule, moyennant un coût sus de 3 €. Places limitées.

### **Article 5 : Responsabilités**

Chaque participant est responsable de l'ensemble des biens exposés sur l'emplacement qui lui a été attribué et des dégâts qu'il pourrait occasionner (attention aux tonnelles et parasols en cas de vent !). Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation (art. R321.9 du code pénal, modifié par décret n°2009-16 du 17/01/2003) en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

### **Respect de l'environnement :**

A votre arrivée sur les lieux, il vous sera demandé **5 € de caution**. En échange, il vous sera remis 1 sac poubelle pour trier vos déchets. Des bennes (tout venant et recyclable) seront à disposition des exposants sur le site. A la fin du vide grenier, votre caution vous sera restituée après état des lieux de votre emplacement.

### **Article 6 : Remboursement**

Il ne sera procédé à aucun remboursement. Dans le cas où le vide grenier n'aurait pas lieu, vous recevrez un courrier ou un courriel ainsi que le remboursement de l'inscription.

**Attention ! la météo n'est pas un facteur de remboursement !**

### **Article 7 : Acceptation**

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Les responsables se réservent le droit d'exclure toute personne (sans remboursement) ne respectant pas cette réglementation ou qui troublerait le bon fonctionnement du vide grenier. Les membres de l'ASMR seront présents pour faire respecter ce règlement



HELÈNE LEPRETRE  
TRÉSORIÈRE DU SAM CYCLISME  
06 16 38 05 04  
www.samcyclisme.com



PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT, N'IMPRIMEZ CE MAIL QUE SI VOUS EN AVEZ BESOIN



## INSCRIPTION VIDE GRENIER 26/08/2018 STADE ROBERT BRETTE MERIGNAC

**( un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception de votre règlement pour confirmation de réservation )**

Je soussigné(e) .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... mail : .....

N° Immatriculation du véhicule (utilisé le jour du vide grenier avec emplacements) : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : ..... (Fournir obligatoirement une photocopie recto-verso de la carte d'identité, merci)

**déclare sur l'honneur :**

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 code du commerce)
- Ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

**demande l'autorisation :**

- D'exercer l'activité d'exposant pour la journée du dimanche 22/04/2018

**souhaite réserver :**

- .... emplacement(s) ( 1 emplacement =2 mètres ). **Chèque à l'ordre du Sam Cyclisme**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.

Fait à ..... le, .....

**Signature** : « Lu et approuvé »

**Merci de renvoyer le tout à l'adresse suivante avant le 22/08/2018 à l'ordre du Sam cyclisme :**

**SECTION CYCLISME Hélène LEPRETRE 55 avenue De l'atire de Tassigny 33700 Mérignac**

**ou le déposer à l'accueil de la Maison des associations à la même adresse dans une enveloppe dûment fermée à l'attention de Mme LEPRETRE HELENE, section SAM CYCLISME jusqu' au 24/08/2018 à 17 heures. Tel 06 16 38 05 04 [helene.lepretre@gmail.com](mailto:helene.lepretre@gmail.com)**

Inscriptions sur place possible, en réservant à l'avance !!!